

TABLEAU DE CORRESPONDANCE FISCALE POUR LA DRP 2022 SUR LES REVENUS 2021

I. Adaptation des déclarations professionnelles pour tirer les conséquences de la mise en place du micro-bénéfice agricole (micro-BA)		
Rubrique dans la DRP	Information	Correspondance fiscale
Cadre B case B7	Indiquez, en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BA, le montant de vos recettes agricoles brutes (avant l'abattement de 87% qui sera réalisé par nos services).	Régime micro BA Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts..... 5XA <input type="text"/> 5YA <input type="text"/>
		Revenus imposables 5XB <input type="text"/> 5YB <input type="text"/>
		<i>Recettes brutes 2021 sans déduire aucun abattement</i>
Cadre B case B13	Si les membres de votre famille (conjoint/partenaire PACS et/ou enfants mineurs non émancipés) avaient la qualité d'associés non participants dans une société dans laquelle vous exercé votre activité, veuillez déclarer la part de recettes brutes (l'abattement de 87% sera réalisé par nos services) qu'ils ont perçues pour la part supérieure à 10% du capital social qu'ils détiennent ensemble.	Régime micro BA Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts..... 5XA <input type="text"/> 5YA <input type="text"/>
		Revenus imposables 5XB <input type="text"/> 5YB <input type="text"/>
		<i>Recettes brutes 2021 sans déduire aucun abattement</i>
II. Harmonisation des modalités déclaratives du micro-BIC, micro-BNC et micro-BA		
Cadre B case B8 et cadre C case C2	Indiquez, en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BIC sur les ventes le montant de votre chiffre d'affaires brut (avant l'abattement de 71% qui sera réalisé par nos services).	Régime micro BIC Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts..... 5KN <input type="text"/> 5LN <input type="text"/>
		Revenus imposables : <i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i> ventes de marchandises et assimilées 5KO <input type="text"/> 5LO <input type="text"/>
		• prestations de services et locations meublées 5KP <input type="text"/> 5LP <input type="text"/>
Cadre B case B9 et cadre C case C3	Indiquez, en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BIC sur les prestations de services, le montant de votre chiffres d'affaire brut (avant l'abattement de 50% qui sera réalisé par nos services).	Régime micro BIC Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts..... 5KN <input type="text"/> 5LN <input type="text"/>
		Revenus imposables : <i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i> • ventes de marchandises et assimilées 5KO <input type="text"/> 5LO <input type="text"/>
		• prestations de services et locations meublées 5KP <input type="text"/> 5LP <input type="text"/>
Cadre B case B10 et cadre C case C4	Indiquez en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BNC, le montant de vos recettes brutes (avant l'abattement de 34% qui sera réalisé par nos services).	Régime déclaratif spécial ou micro BNC Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts..... 5HP <input type="text"/> 5IP <input type="text"/>
		Revenus imposables 5HQ <input type="text"/> 5IQ <input type="text"/>
		<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>
III. Prise en compte des plus-values et moins-values à court terme dans les bénéfices soumis à des régimes micro		

<p>Cadre B case B7</p>	<p>Plus-values nettes à court terme : vous devez ajouter aux recettes déclarées vos plus-values nettes à court terme.</p> <p>Moins-values nettes à court terme : vous devez soustraire de vos recettes déclarées vos moins-values nettes à court terme.</p> <p>Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,13 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BIC sur le micro-BA.</p>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme</td> <td>5HW</td> <td><input type="text"/></td> <td>5IW</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme</td> <td>5XO</td> <td><input type="text"/></td> <td>5YO</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme</td> <td>5HX</td> <td><input type="text"/></td> <td>5IX</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme</td> <td>5XN</td> <td><input type="text"/></td> <td>5YN</td> <td><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Plus-values nettes à court terme	5HW	<input type="text"/>	5IW	<input type="text"/>	Moins-values nettes à court terme	5XO	<input type="text"/>	5YO	<input type="text"/>	Plus-values nettes à long terme	5HX	<input type="text"/>	5IX	<input type="text"/>	Moins-values nettes à long terme	5XN	<input type="text"/>	5YN	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme	5HW	<input type="text"/>	5IW	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à court terme	5XO	<input type="text"/>	5YO	<input type="text"/>																		
Plus-values nettes à long terme	5HX	<input type="text"/>	5IX	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à long terme	5XN	<input type="text"/>	5YN	<input type="text"/>																		
<p>Cadre B case B8 et cadre C case C2</p>	<p>Plus-values nettes à court terme : vous devez ajouter au chiffre d'affaires déclaré vos plus-values nettes à court terme.</p> <p>Moins-values nettes à court terme : vous devez soustraire de votre chiffre d'affaires déclaré vos moins-values nettes à court terme.</p> <p>Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,29 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BIC sur les ventes.</p>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme</td> <td>5KX</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LX</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme</td> <td>5KJ</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LJ</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme</td> <td>5KQ</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LQ</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme</td> <td>5KR</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LR</td> <td><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Plus-values nettes à court terme	5KX	<input type="text"/>	5LX	<input type="text"/>	Moins-values nettes à court terme	5KJ	<input type="text"/>	5LJ	<input type="text"/>	Plus-values nettes à long terme	5KQ	<input type="text"/>	5LQ	<input type="text"/>	Moins-values nettes à long terme	5KR	<input type="text"/>	5LR	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme	5KX	<input type="text"/>	5LX	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à court terme	5KJ	<input type="text"/>	5LJ	<input type="text"/>																		
Plus-values nettes à long terme	5KQ	<input type="text"/>	5LQ	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à long terme	5KR	<input type="text"/>	5LR	<input type="text"/>																		
<p>Cadre B case B9 et cadre C case C3</p>	<p>Plus-values nettes à court terme : vous devez ajouter au chiffre d'affaires déclaré vos plus-values nettes à court terme.</p> <p>Moins-values nettes à court terme : vous devez soustraire de votre chiffre d'affaires déclaré vos moins-values nettes à court terme.</p> <p>Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,5 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BIC sur les prestations de services.</p>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme</td> <td>5KX</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LX</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme</td> <td>5KJ</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LJ</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme</td> <td>5KQ</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LQ</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme</td> <td>5KR</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LR</td> <td><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Plus-values nettes à court terme	5KX	<input type="text"/>	5LX	<input type="text"/>	Moins-values nettes à court terme	5KJ	<input type="text"/>	5LJ	<input type="text"/>	Plus-values nettes à long terme	5KQ	<input type="text"/>	5LQ	<input type="text"/>	Moins-values nettes à long terme	5KR	<input type="text"/>	5LR	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme	5KX	<input type="text"/>	5LX	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à court terme	5KJ	<input type="text"/>	5LJ	<input type="text"/>																		
Plus-values nettes à long terme	5KQ	<input type="text"/>	5LQ	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à long terme	5KR	<input type="text"/>	5LR	<input type="text"/>																		
<p>Cadre B case B10 et cadre C case C4</p>	<p>Plus-values nettes à court terme : vous devez ajouter aux recettes déclarées vos plus-values nettes à court terme.</p> <p>Moins-values nettes à court terme : vous devez soustraire de vos recettes déclarées vos moins-values nettes à court terme.</p> <p>Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,66 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BNC.</p>	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme</td> <td>5HV</td> <td><input type="text"/></td> <td>5IV</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme</td> <td>5KZ</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LZ</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme</td> <td>5HR</td> <td><input type="text"/></td> <td>5IR</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme</td> <td>5HS</td> <td><input type="text"/></td> <td>5IS</td> <td><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Plus-values nettes à court terme	5HV	<input type="text"/>	5IV	<input type="text"/>	Moins-values nettes à court terme	5KZ	<input type="text"/>	5LZ	<input type="text"/>	Plus-values nettes à long terme	5HR	<input type="text"/>	5IR	<input type="text"/>	Moins-values nettes à long terme	5HS	<input type="text"/>	5IS	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme	5HV	<input type="text"/>	5IV	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à court terme	5KZ	<input type="text"/>	5LZ	<input type="text"/>																		
Plus-values nettes à long terme	5HR	<input type="text"/>	5IR	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à long terme	5HS	<input type="text"/>	5IS	<input type="text"/>																		
<p>IV. Précisions concernant la déclaration des IJ et des allocations de remplacement des NSA</p>																						
<p>Cadre E</p>	<p>Les indemnités journalières sont comprises dans les recettes déclarées fiscalement (et, par conséquent, doivent être déduites dans le cadre E de la DRP) dans les régimes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • micro-BNC • micro-BA. <p>A noter : les indemnités journalières doivent être ajoutées au chiffre d'affaires (CA) déclaré dans le cadre du micro-BIC pour la présente campagne DRP. Elles sont ainsi à déclarer également au niveau du cadre E.</p> <p>Les indemnités journalières versées à des personnes atteinte d'une affection de longue durée ne doivent pas être déclarées dans cette case.</p>	<p>Les indemnités journalières sont prises en compte dans le montant de recettes déclaré dans la 2042 C PRO (pour le régime micro-BIC, le CA n'intègre pas le montant des IJ)</p>																				

Les allocations de remplacement sont comprises dans les recettes déclarées fiscalement (et, par conséquent, doivent être déduites dans le cadre E de la DRP en cas de précompte) dans les régimes suivants :

- micro-BNC
- micro-BA.

Les allocations de remplacement sont prises en compte dans le montant de recettes déclaré dans la 2042 C PRO

Source : CCMSA
Mise à jour : avril 2022

